<u>Données de l'enfant</u>:

NOM:	PRÉNOM:			
T.Z:	DATE DE NAISSANCE			
ADRESSE:				
APPARTIENT A LA KOUPAT HOLIM :				
NUMERO DE TELEPHONE :				
ALLERGIES CONNUES:				
RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES OBLIGATOIRE :				
NUMÉRO DE LA MAMAN :				
NUMÉRO DU PAPA :				
LES NOMS DES PERSONNES A L'ENFANT :	UTORISÉES À RÉCUPÉRER			

RÈGLEMENT DU GAN

PAIEMENT DU GAN:

•	Les 12	2 chèque	s devront é	ètre dép	osés dès	septembre.
---	--------	----------	-------------	----------	----------	------------

Vous pouvez choisir la date des encaissements :

Soit le 01 soit le 15 du mois.

· Un chèque pour le mois d'août :

Le montant de ce chèque sera la moitié d'un mois complet et selon la formule choisie.

Les parents souhaitant retirer leur enfant pour une raison quelconque devront nous prévenir deux mois avant pour pouvoir récupérer les chèques. Après ce délai, les chèques des deux mois suivants seront encaissés et les autres chèques rendus.

Datée du :	
Signatures du papa et de la maman	
Monsieur	Madame